



Il n'est pas un serviteur qui couvre les faiblesses d'un autre en ce bas monde sans qu'Allah ne couvre les siennes au Jour de la Résurrection.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il n'est pas un serviteur qui couvre les faiblesses d'un autre en ce bas monde sans qu'Allah ne couvre les siennes au Jour de la Résurrection ».

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Lorsque le musulman surprend son frère en train d'accomplir un acte de désobéissance, il doit dissimuler ce fait plutôt que de le propager parmi les gens. En effet, le propager reviendrait à répandre la turpitude. Et quiconque dissimule l'acte de désobéissance de son frère dans le but d'obtenir la satisfaction d'Allah, Exalté soit-Il, Il le récompensera au Jour de la Résurrection en dissimulant ses défauts et en s'abstenant de l'humilier aux yeux de tous.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3777>

